




Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

N° 2022 / 063

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le 
ID : 039-213903339-20221017-DEL1710_63_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 11 octobre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT

Excusés : David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Cindy PERY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Serge LACROIX donne pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Alain PITON

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Revitalisation du bourg-centre / Convention-cadre Petites Villes de Demain Arinthod – Moirans-en-Montagne – Terre d’Emeraude Communauté

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l’environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s’inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l’ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l’Etat et des partenaires financiers du programme.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d’accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l’échange d’expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté et les communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 12 mai 2021.

- Vu la convention-cadre pluriannuelle « Opération de Revitalisation de Territoire » de Moirans-en-Montagne, signée le 15 novembre 2019 ;
- Vu l'avenant n°1 de la convention-cadre pluriannuelle « Opération de Revitalisation de Territoire » de Moirans-en-Montagne, signée le 13 janvier 2021 ;
- Vu la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain signée le 12 mai 2021 ;
- Vu la convention Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique - Pays Lédonien signée le 31 janvier 2022 ;

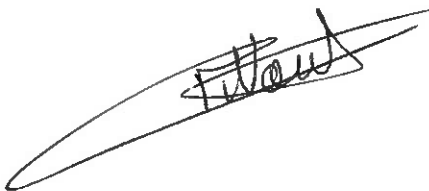
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention-cadre Petites Villes de Demain, liant l'Etat, la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté et les communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention-cadre ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance



Le Maire
Grégoire LONG

